

nous allons être inondés de livres blancs. Cela est fort bon mais comme je viens de le dire un livre blanc représente en réalité un fait accompli quant aux décisions du gouvernement, à l'élaboration de politiques et à la présentation de mesures législatives.

Les députés de l'opposition et les ministériels ont le devoir de vérifier si toute décision, tout programme ou projet de loi proposés par le gouvernement sont bien fondés. Il est très difficile de s'orienter sur la seule foi d'un livre blanc. Le gouvernement est pourvu de tous les rapports des comités ministériels et interministériels, et des mémoires des diverses commissions d'étude.

A mon avis, le Cabinet et le Parlement agiraient de façon bien plus éclairée si on pouvait fournir, dans la mesure du possible, non seulement les livres blancs mais encore les rapports sur lesquels le gouvernement s'est fondé pour prendre des décisions. Car, monsieur l'Orateur, le gouvernement peut, en se fondant sur les documents dont il dispose, en arriver à une mauvaise décision. Le gouvernement peut prendre une décision ou formuler une politique inspirée par un esprit partisan ou l'opportunisme politique plutôt que sur les renseignements qui lui ont été fournis.

Je conçois aisément que certains documents soient tout à fait confidentiels. Néanmoins, j'espère que le premier ministre pensera sérieusement à adopter ce principe grâce auquel les membres de tous les partis pourront prendre connaissance des renseignements essentiels sur lesquels se fondent les décisions gouvernementales. Cela donnerait tout son sens à la démocratie parlementaire.

Ayant dit que les livres blancs représentaient des faits accomplis, puis-je faire une suggestion sincère au gouvernement? J'applaudis à sa politique qui confie une tâche et des responsabilités plus lourdes à nos comités. Cependant, monsieur l'Orateur, je qualifie de bêtise pure et de gaspillage des deniers publics que de confier un mandat à un comité et d'attendre ses recommandations, alors que le siège du gouvernement est fait. Cette attitude profondément hypocrite n'est que trop fréquente.

Permettez-moi de vous en donner quelques exemples. J'ai l'honneur de faire partie du comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale. Le gouvernement avait confié à ce comité un mandat qui comportait une étude de la politique de l'OTAN. Le comité passa des mois à étudier cette politique, car le gouvernement voulait une décision. A grands frais, tous les membres du

comité furent envoyés outre-mer pour visiter nombre de pays en 14 jours environ. Il fallait que le comité rédige son rapport le lendemain de son retour à Ottawa. Or le gouvernement avait déjà décidé ce qu'il ferait à propos de l'OTAN et quelle serait notre politique à son égard. Pourquoi avoir fait perdre à nombre de députés des semaines de leur temps et gaspillé des milliers de dollars de frais si le gouvernement avait déjà arrêté sa décision? Je vous le demande.

Chose encore plus ridicule, monsieur l'Orateur, le mandat comportait également une étude sur le commandement des Maritimes, sa structure actuelle et ses programmes. On a demandé au comité d'étudier la prospective et de produire un rapport. Durant l'intersession, un sous-comité du comité permanent est retourné à Ottawa, s'est rendu à Halifax, où il a passé quatre jours, a reçu un monceau de renseignements au sujet du commandement des Maritimes, de ses programmes, de la lutte anti-sous-marine et ainsi de suite. Or, il n'y avait pas une demi-heure que le comité était revenu à Ottawa lorsqu'à la radio le gouvernement annonça sa politique au sujet du commandement des Maritimes, et qu'elle comportait la mise au rancart, la vente, ou la mise au rebut de notre seul porte-avions, le *Bonaventure*.

Ce sont là des procédés qui tournent nos comités en ridicule et ils témoignent de l'arrogance et de la stupidité du gouvernement devant le travail des comités, à un certain stade. Je crois au principe des comités, à l'intérêt qu'il y a à augmenter leur tâche et leurs responsabilités; mais ne permettons pas au gouvernement de se servir des comités pour sauver la face et se disculper. Du moment que le gouvernement a opté pour une certaine politique, qu'il ait donc le courage de le dire, car les députés n'ont vraiment pas de temps à perdre.

● (3.10 p.m.)

On a beaucoup parlé du programme d'austérité du gouvernement grâce auquel, au cours de l'année qui vient, on réduira d'environ 25,000 le nombre des fonctionnaires. J'ose espérer que cela n'est pas irréductible et que des variations sont permises. Autrement, des situations assez cocasses pourraient surgir. Sauf erreur, si un poste devient vacant, parce qu'un employé démissionne ou est mis à pied, ce poste ne peut pas être rempli. Permettez-moi de vous donner un exemple non pas de cas probables mais bien de cas réels.

Sur la côte de l'Atlantique, le ministère a une station de pêche. Il y a deux grands